

## Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 8 du décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, pour le recrutement par la voie du PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat) dans le corps de magasiniers des bibliothèques, organisé par Sorbonne Université**

Le président de Sorbonne Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 le recrutement de magasiniers des bibliothèques par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE),

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection du recrutement par la voie du PACTE dans le corps des magasiniers des bibliothèques, organisé par Sorbonne Université, est composée ainsi qu'il suit :


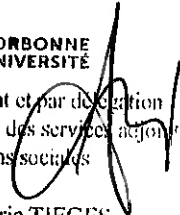
Madame DE ALMEIDA Danuta, assistante ingénieure, présidente, Sorbonne Université, Paris.

Madame BIGOT Martine, conservatrice en chef des bibliothèques, Sorbonne Université, Paris.

Madame Samira AIT ERBAA, conseillère recrutement, Pôle Emploi, Paris.

Article 2 : Le président de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 8 décembre 2020

  
Pour le Président et par délégation  
Directrice générale des services adjointe  
Relations sociales  
  
Anne-Marie TIEGÈS